



CONSEIL
DE QUARTIER
DE SILLERY

**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 8 septembre 2026**

**7^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CONSEIL DE
QUARTIER DE SILLERY, tenue le mardi 9 juin 2026, au Centre
communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, salle 107.**

PRÉSENCES

M. Julien Roy	Président (2028)
M. Hugues Beaudouin	Trésorier (2028)
M. Pierre Gagnon	Secrétaire (2028)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2028)
M. Luc Trépanier	Administrateur (2027)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2027)

Membre sans droit de vote

M^{me} Marianne White Conseillère municipale, district de Saint-Louis–Sillery

IL Y A QUORUM

ABSENCES

M. Patrick Lamontagne	Administrateur (2027)
M ^{me} Anna Cividino	Administratrice (2028)
M. Mario Fafard (2027)	Administrateur

AUTRES PRÉSENCES

M^{me} Cristina Bucica Conseillère en consultations publiques
M^{me} Éliana Viveiro Conseillère en urbanisme

16 autres personnes sont présentes dans à l'assemblée
5 personnes sont présentes en ligne

TABLE DES MATIÈRES

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	3
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026.....	3
3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion	3
4. Période d'information de la conseillère municipale.....	3
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil d'administration	4
6. Période de questions et commentaires du public.....	4
7. Activités et suivis	4
7.1 Aménagement et urbanisme.....	4
7.1.1 Résolution Stationnement à vélos.....	4
7.1.2 Passerelle Maguire - Terrasse-Stuart.....	5
7.2 Mobilité durable et environnement.....	5
7.2.1 Comité de liaison Tram-Cité.....	5
7.2.2 Parcours 11 du RTC	5
7.2.3 Table de concertation vélo	5
7.3 Patrimoine et culture	5
7.3.1 Écuries de Sheppard et cimetière Saint-Patrick	5
7.3.2 Sentiers des Grands Domaines de Sillery	6
7.3.3 Coalition pour la protection du paysages patrimonial	7
8. Correspondance et trésorerie	8
8.1 Trésorerie	8
8.2 Secrétariat de soutien.....	8
9. Varia	9
10. Levée de l'assemblée	9
ANNEXE 1	10

Table	des	abréviations	:
- CQS	: Conseil de quartier de Sillery		
- SHS	: Société d'histoire de Sillery		
- SDC	: Société de développement commercial		
- TCV	: Table de concertation vélo des conseils de quartier de Québec		
- RTC	: Réseau de transport de la Capitale		
- CVC	: Corridor Viva Cité		

Procès-verbal

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Julien Roy ouvre la séance à 19h14

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DUMENT APPUYÉE par Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026

Janet Drury propose une modification concernant un hyperlien à ajouter au procès-verbal de juin dans la section concernant le projet de foresterie urbaine. Quelques coquilles seront aussi corrigées.

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DUMENT APPUYÉE par Janet Drury IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal amendé du 9 juin 2026.

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion

Modification des limites des zones 33725Ha et 31517Rb pour permettre un usage résidentiel (R.C.A.3V.Q. 425)

Eliana Viveiro, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec présente les changements proposés par la Ville.

La présentation est disponible dans la page web du projet :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=1103>

Un rapport de consultation est disponible en Annexe 1

4. Période d'information de la conseillère municipale

La conseillère municipale a pris la parole en amont de la séance pour présenter plusieurs dossiers municipaux en cours en attendant l'arrivée de tous les administrateurs :

Réseau transitoire Marie-Victorin :

Des aménagements d'axes cyclables et de mobilité active transitoires sont à venir dans les prochaines semaines pour sécuriser les déplacements pendant les travaux du tramway. Ils seront situés au sud du boulevard Laurier, notamment sur l'avenue Marie-Victorin,

Foresterie urbaine :

Un intervention préventive d'abattage de 15 arbres aura lieu, entre la rue Gérard-Morisset et l'avenue Holland, ainsi que de 10 à 21 arbres à proximité de l'Université

Laval et l'avenue Myrand.

Infrastructures souterraines :

Il y aura des déplacements de conduites majeures d'Énergir autour de l'Université Laval au nord de René-Lévesque et sur Myrand, débutant le 21 septembre pour une durée de 4 semaines.

Fête de l'avenue Maguire :

Un événement festif de la SDC aura lieu le dimanche 13 septembre de 9 h à 16 h et il y aura fermeture de l'avenue Maguire entre la caserne de pompiers et la rue Sheppard.

Marché public de Sillery :

La conseillère souligne le bilan très positif de la 1^{re} édition du marché public de Sillery tenue dans le stationnement de la bibliothèque Charles-H-Blais et mentionne l'intention de reconduction et d'élargissement du marché par la SDC pour l'an prochain.

5. Période de questions et commentaires des membres du conseil d'administration

Mary Shee demande quand aura lieu la consultation publique au sujet des changements au Domaine de Bordeaux. Cristina Bucica mentionne que la consultation est prévue pour le jeudi 15 octobre et que les détails seront publiés dans les prochaines semaines.

6. Période de questions et commentaires du public

7. Activités et suivis

7.1 Aménagement et urbanisme

7.1.1 Résolution Stationnement à vélos

Résolution CA-26-12 :

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DUMENT APPUYÉE par Mary Shee, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE :

Demander à la Ville d'évaluer la possibilité d'ajouter des stationnement à vélos supplémentaires sur l'avenue Maguire afin de mieux desservir les commerces de proximité.

7.1.2 Passerelle Maguire - Terrasse-Stuart

Résolution CA-26-13 :

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DÛMENT APPUYÉE par Mary Shee, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE :

Demander à la Ville de faire un entretien plus fréquent de la passerelle cyclo-piétonne entre l'avenue Maguire et la rue de la Terrasse-Stuart.

7.2 Mobilité durable et environnement

7.2.1 Comité de liaison Tram-Cité

Janet Drury fait un compte-rendu sur les travaux du tramway et les rencontres du comité de liaison. Tram-Cité met actuellement à jour ses études de projection sur des effets du tramway sur la circulation de transit sur les rues collectrices et parallèles du boulevard Laurier et de la rue René-Lévesque, comme pour les avenues Holland et Belvédère et le chemin Saint-Louis. La zone d'influence du tramway est située dans un rayon de 2 km du parcours du tramway. Les résultats des nouvelles études sont attendus d'ici 6 mois.

7.2.2 Parcours 11 du RTC

Le RTC a rédigé une lettre de réponse à la dernière résolution du CQS concernant le parcours 11 du RTC, mais a refusé les demandes du CQS.

Les membres du conseil sont en discussion quant à une future résolution supplémentaire au sujet du parcours 11.

7.2.3 Table de concertation vélo

Julien Roy fait un résumé de la dernière séance de la TCV à la fin juin. Les discussions des membres ont notamment touché les rues piétonnisées du Vieux-Québec et la conformité des panneaux de signalisation routière temporaire auxquels manquent souvent des bandes réfléchissantes obligatoires afin de respecter les normes du MTQ.

7.3 Patrimoine et culture

7.3.1 Écuries de Sheppard et cimetière Saint-Patrick

Mary Shee résume sa réunion avec M. Peter Murphy, membre du Irish Héritage, la Société d'histoire, M. Louis Vallée, ainsi que M. Pierre Vagneux de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery.

Mr. Murphy sera responsable de l'évaluation et restauration des Écuries de Sheppard situé dans le cimetière St-Patrick au [1601, chemin St-Louis](#) .Il n'y aura plus de démolition.

Selon ses rencontres avec le maçon le bâtiment en pierres datant de 1816-47 se trouve en très bon état.(mortier à stabiliser) et seul le toit en tôle nécessite une réfection complète et urgente.

Une subvention est en cours pour essayer de trouver les fonds nécessaires.
La fondation Irish Heritage prendra en charge la restauration du bâtiment patrimonial afin de le transformer en salle de réception et lieu de rassemblement.

En parallèle, il y aura la conception d'un parcours d'interprétation historique par codes QR devant les sépultures des grandes familles de Sillery, inventaire généalogique complet des familles inhumées, et mise en valeur des percées visuelles nord-sud à travers le cimetière Saint-Patrick.

7.3.2 Sentiers des Grands Domaines de Sillery

Résumé des visites et travaux effectués par Mary Shee, la Société d'histoire et la coalition dans le but de fournir un document représentatif des différents enjeux qui existent pour la création du Sentier des Grands Domaines de Sillery. Ce document sera remis au Conseil de Quartier à la prochaine réunion et à toutes personnes intéressées . Le document décrit le sentier des Grands Domaines et explique les enjeux de chaque propriété ainsi que ses solutions.

Un premier parcours validé commence au Bois de Coulonge ou 3 passages ont été identifiés pour arriver au Cimetière St-Patrick. Du Cimetière nous entrons par le Châtelain pour arriver sur le chemin des Pères de l'Assomptionniste déjà existant (propriété de la Ville) pour ensuite poursuivre au Domaine de Sillery (propriété de la ville 30% du terrain) pour arriver au Cimetière Mount Hermon et terminer ce tronçon au Parc des Voiliers (propriété de la Ville).

Donc , cette section du parcours du Parc des voiliers au Bois de Coulonge semble se concrétiser .

Un accord de principe a été obtenu auprès du responsable du cimetière Mount Hermon M. Zachary Garneau pour autoriser le passage à partir du Domaine de Sillery (propriété de la Ville) vers le Parc des Voiliers . M. Garneau demandent 3 choses pour sécuriser le passage sur le bord de la falaise, soit l'installation d'une clôture de 2 mètres , des poubelles pour la propreté des lieux et l'interdiction des chiens.

La continuité du réseau patrimonial vers l'est va bon court avec un plan reliant le parc des Voiliers, le cimetière Mount Hermon, le Domaine de Sillery, les Pères de l'Assomptionniste, le cimetière Saint-Patrick et le Bois de Coulonge.

Bornage officiel par la Ville de Québec : Remerciements appuyés adressés aux services de la Ville pour la réalisation effective du bornage officiel du terrain municipal

avec la pose de piquets jaunes et bleus marquant l'emprise de 6 mètres descendant jusqu'au chemin du Foulon, près du terrain du projet Le Highlands, sécurisant le droit de passage juste avant l'arrivée des équipements de terrassement.

La deuxième phase du sentier des Grands Domaines reçoit aussi des appuis publics et transpartisans avec la confirmation de l'appui public des candidats Julie White et Pascal Paradis. Le projet est réaffirmé comme étant strictement transpartisan.

7.3.3 Coalition pour la protection du paysages patrimonial

La Coalition regroupe une vingtaine d'organismes de protection du paysage patrimonial de Québec, de Lévis et de l'Île d'Orléans. Le 9 juin, le CQS a adopté la résolution 26-CA-2026 afin d'appuyer les revendications de la Coalition à l'effet qu'aucun projet d'infrastructure dans les régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches ne portent atteinte à des sites patrimoniaux reconnus ou à la désignation de la Ville de Québec au sein du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le 16 juin, la Coalition a tenu une conférence de presse sur la Terrasse Dufferin et plusieurs médias, groupes de citoyens et citoyens étaient présents. Ensuite, un journaliste de Radio-Canada a interrogé l'UNESCO à savoir si l'aménagement d'un lien aérien pourrait causer la perte du statut de Québec comme Ville de patrimoine mondial, ce qui s'est déjà produit ailleurs à Dresde. En réponse, l'organisme international est officiellement intervenu auprès de la Ville de Québec pour confirmer qu'il assurerait une surveillance étroite afin de préserver le statut de Québec. L'intervention de la Coalition et cette nouvelle de l'UNESCO a bénéficié d'une grande couverture médiatique. D'ailleurs, le maire de Québec, Bruno Marchand, a souligné l'importance des percées visuelles et du maintien du statut du Vieux-Québec à l'UNESCO.

La Coalition prépare un débat à thématique exclusive sur la protection des paysages patrimoniaux à l'intention des candidats politiques.

Justification de l'implication de Sillery :

Le CQS a été directement interpellé en 2025 lors des [forages géotechniques à Sillery](#) et du choix du gouvernement du Québec du corridor central, qui aurait eu un impact important sur le paysage patrimonial du site patrimonial de Sillery, du Bois-de-Coulonge et de la promenade Samuel de Champlain. Il est à noter que la Coalition est non partisan.

« (La) *Coalition pour la protection du paysage patrimonial de Québec, Lévis et de l'île d'Orléans* souhaite favoriser une réflexion publique fondée sur la connaissance et sur le respect du patrimoine collectif. Son objectif n'est pas d'intervenir dans le débat sur la mobilité dans la grande région de la Capitale-Nationale, mais de veiller à ce que les décisions qui seront prises tiennent pleinement compte de la valeur exceptionnelle de ces paysages historiques et des obligations de protection qui en découlent » (tiré de la définition du groupe).

7.4 Communautaire, Parcs et Loisirs

Une demande d'un citoyen a été formulée pour l'installation d'un skatepark au parc Saint-Charles-Garnier près de l'école primaire Saint-Michel.

Le CQS était favorable à l'analyse par la Ville de la mise en place d'un skatepark dans le quartier Sillery puisqu'il n'y en a pas actuellement dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge en haut du plateau géologique.

Des nouvelles informations de Marianne White confirmant l'installation d'un skatepark au parc Saint-Mathieu satisfont les membres du CQS, qui ne feront pas de demande à la Ville à ce sujet.

8. Correspondance et trésorerie

8.1 Trésorerie

Conseil de Quartier de Sillery				
État des revenus et dépense au 2026-09-08				
Compte opérations				
Date	Description	Montant	Solde	Explications
2026-05-12	Solde		1 742,67 \$	
2026-05-29	Frais financier	(5,95 \$)		
2026-05-29	Frais de chèque	(3,50 \$)		
2026-06-10	Ristourne	4,70 \$		
2026-06-30	Frais financier	(5,95 \$)		
2026-07-31	Frais financier	(5,95 \$)		
2026-08-31	Frais financier	(5,95 \$)		
2026-09-01	Transport	(41,83 \$)		Remboursement Communauto Janet Drury Représentation du Quartier
	Total R/D	(64,43 \$)		
2026-09-08	Solde		1 678,24 \$	
Compte épargne stable (sécurité routière)				
Date	Description	Montant	Solde	Explications
2026-05-12	Solde		121,40 \$	
2026-08-08	Intérêts	0,78 \$		Intérêts courrus sur sur dépôt (mai a sept)
	Total R/D	0,78 \$		
2026-09-08			122,18 \$	
Note	Adresse pour virement interac		hbeaudoin@sillery.conseilquartier.quebec	

8.2 Secrétariat de soutien

Julien n'a pas pu trouver de personne au secrétariat de soutien pour le remplacer à la rédaction des procès-verbaux et demande aux autres membres du CQS leur soutien dans cette recherche.

9. Varia

Aucun sujet particulier

10. Levée de l'assemblée

Julien Roy lève la séance à 21h26

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 13 octobre 2026.

Julien Roy
Président

Pierre Gagnon
Secrétaire

Les résolutions entérinées dans ce PV #07 :

26-CA-12

26-CA-13

ANNEXE 1

Modifier des limites de zones pour permettre un usage résidentiel sur un terrain vacant de la rue de l'Anse

Projet de règlement visé : Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à relativement à la zone 31517Rb (Partie du lot numéro 6 735 338). R.C.A.3V.Q. 425

Activité de participation publique

Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier

Date et heure

8 septembre 2026, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Noël-Brulart, salle 213
1229, avenue du Chanoine-Morel

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement de la demande d'opinion.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
8. Période de questions et commentaires du public.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

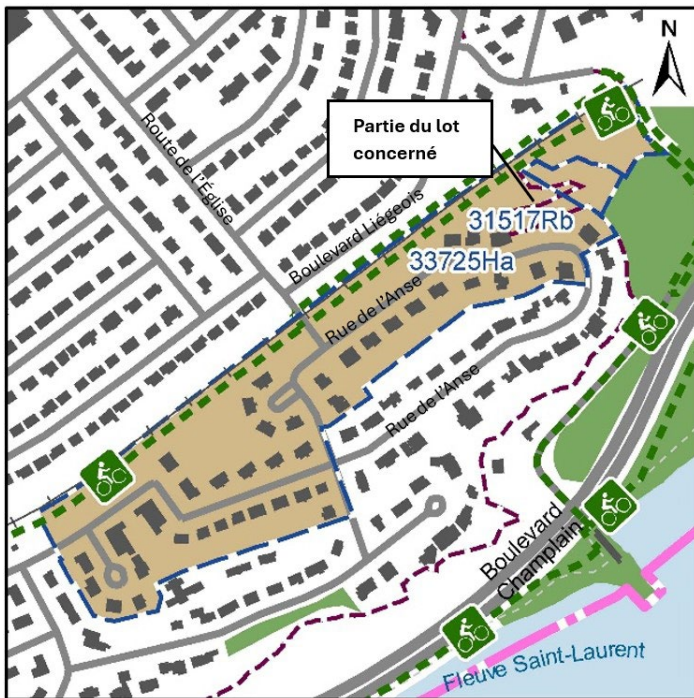
Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, quartier de Sillery, zone 31517Rb, partie du lot numéro 6 735 338 sur la rue de l'Anse.



Description du projet et principales modifications

Les lots 2 014 375 et 2 172 064 sont séparés par le lot 6 735 338 qui appartient à la Ville de Québec. Bien que ces deux lots soient situés dans la zone 33725Ha, qui permet les usages résidentiels, ils ne sont pas constructibles en raison de leur faible largeur et du fait que le lot 2 014 375 ne bénéficie d'aucune façade sur rue.

L'objectif de cet exercice est de regrouper les lots 2 014 375 et 2 172 064, ainsi qu'une partie du lot 6 735 338 (situé entre eux), afin de créer un terrain permettant un développement résidentiel d'un potentiel de 3 à 6 logements.

Modifications réglementaires proposées

- Modifier les limites des zones 33725Ha et 31517Rb afin d'attribuer une vocation résidentielle à une partie du lot 6 735 338.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur la plateforme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=1103>

Participation

Membre du conseil municipal

- Marianne White, conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery

Personnes-ressources de la Ville

- Éliana Vivero conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Julie Roy, président
- Pierre Gagnon, secrétaire
- Hugues Beaudoin, trésorier (en ligne)
- Janet Drury, administratrice
- Mary Shee, administratrice
- Luc Trépanier, administrateur

Participation

22 personnes, dont 6 membres du conseil d'administration du conseil de quartier et 16 résidentes et résidents. 5 personnes ont assisté en ligne, les autres en salle.

Recommandation du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Sillery recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge **d'adopter** le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31517Rb (partie du lot numéro 6 735 338). R.C.A.3V.Q. 425 avec la suggestion suivante :

- ✓ Explorer la possibilité d'échanger le lot 2 014 375 ou une partie de ce lot avec l'ensemble ou une partie du lot 6 735 338, actuellement dans la zone 31517Rb et qui sera transformée en zone 33725Ha à usage résidentiel, afin de préserver une superficie équivalente en usage de conservation et de parc.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
C.	6	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière.
Abstention	0	
TOTAL	6	

Questions et commentaires du public

Densification du secteur

Plusieurs citoyens ont exprimé des inquiétudes quant à l'ajout de nouvelles habitations dans un secteur qu'ils considèrent résidentiel, paisible et bien établi. Les principaux éléments soulevés sont les suivants :

- Crainte d'une densification du quartier découlant de la volonté de développer les terrains encore vacants.
- Inquiétude quant à l'arrivée potentielle de bâtiments plus imposants que les habitations existantes.
- Volonté de préserver le caractère paisible du secteur ainsi que la qualité de vie du voisinage.

Réponse de la Ville : Il est précisé que le projet s'inscrit de façon cohérente dans un quartier de faible densité résidentielle et qu'il respecte les normes en vigueur dans le secteur. Il permettra la construction de bâtiments isolés d'un ou deux logements ou de bâtiments jumelés d'un logement, à l'image du cadre bâti existant.

Circulation et sécurité routière

La question de la circulation a été soulevée à plusieurs reprises. Des citoyens craignent que l'ajout de logements entraîne une augmentation de la circulation automobile. Les préoccupations exprimées sont les suivantes :

- La vitesse déjà élevée des véhicules sur la rue de l'Anse.
- Les difficultés et les risques associés aux sorties de cour et aux déplacements à pied.
- La présence de familles, de coureurs, de cyclistes et d'enfants dans le secteur.
- La crainte que l'ajout de nouveaux logements entraîne une augmentation du nombre de véhicules et accentue les enjeux de sécurité routière

Réponse de la Ville : *Puisque la modification réglementaire vise à permettre l'aménagement d'un maximum de six unités d'habitation dans un quartier de faible densité résidentielle, les analyses réalisées par la Ville indiquent que les conditions actuelles de circulation et de stationnement devraient demeurer sensiblement les mêmes.*

Conservation d'un usage parc ou espace vert

Des citoyens ont souligné que ce terrain constitue un espace vert apprécié par les enfants et les propriétaires de chiens et ont exprimé le souhait qu'il soit préservé. Certains proposent que la Ville aménage un parc à cet endroit plutôt que d'y permettre un développement résidentiel. Ils suggèrent notamment de :

- Étudier la possibilité pour la Ville d'acquérir ou de conserver une plus grande superficie destinée à un parc afin de préserver cet espace vert
- Explorer d'autres possibilités d'accès au terrain, actuellement enclavé, ou envisager un échange de terrains afin de maintenir une bande verte le long de la piste cyclable et du corridor boisé

Réponse de la Ville : *Il est mentionné que la configuration des lots ne permet pas l'aménagement d'un espace vert public à cet endroit. Une telle démarche nécessiterait des acquisitions foncières, puisque le terrain municipal ne bénéficie pas d'un accès direct à la rue.*

L'origine de la demande et les détails du projet

Des précisions sont demandées concernant l'origine de la demande de modification au zonage ainsi que les détails du projet envisagé. Les citoyens souhaitent notamment savoir :

- Qui sont les propriétaires des lots visés et si l'initiative provient de la Ville ou d'un propriétaire privé.
- Combien de lots pourraient être créés et combien de logements pourraient y être construits. Certains se demandent notamment si le site pourrait accueillir un bâtiment de plus grande envergure, des maisons en rangée ou encore plusieurs bâtiments reliés par une rue privée. Plusieurs mentionnent qu'il est difficile de se représenter concrètement le projet potentiel à partir des informations présentées.

Réponse de la Ville : *Il est précisé que la demande provient du propriétaire de deux des lots visés et qu'une transaction immobilière pourrait éventuellement être conclue pour le lot appartenant à la Ville. Compte tenu des dimensions du terrain en bordure de rue, un maximum de trois lots pourrait y être aménagé. Toutefois, aucune demande formelle n'a été déposée à cet effet. Au total, le terrain pourrait accueillir un maximum de six unités d'habitation, conformément aux normes actuellement en vigueur dans le secteur, soit des bâtiments isolés d'un ou deux*

logements ou des bâtiments jumelés d'un logement. Il est également précisé que les maisons en rangée et les projets d'ensemble comportant plusieurs bâtiments desservis par une allée d'accès ne sont pas autorisés dans ce secteur.

La présence d'infrastructures municipales et l'accès au terrain public

Des citoyens et citoyennes mentionnent la présence de certaines infrastructures souterraines sur le site, possiblement des conduites ou des équipements municipaux. Ils indiquent avoir observé à l'occasion la présence de véhicules municipaux effectuant des travaux d'entretien.

- De quelle façon se fera l'accès futur pour l'entretien ou les réparations?
- Les contraintes que ces infrastructures pourraient imposer au développement?

Réponse de la Ville : *Les détails concernant les infrastructures souterraines présentes sur le site ne sont pas connus à ce stade. Toutefois, dans le cadre d'un éventuel projet de lotissement ou d'une transaction immobilière, la présence de servitudes ou d'équipements publics est analysée et prise en compte afin de s'assurer qu'ils demeurent accessibles et compatibles avec le développement projeté.*

Le processus de consultation et d'approbation référendaire

Quelques citoyens et citoyennes ont demandé des précisions concernant :

- Les étapes de consultation publique.
- Le processus d'approbation référendaire et les modalités pour l'ouverture des registres.

Réponse de la Ville : *Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec l'assistante-greffière de l'Arrondissement afin d'obtenir des renseignements sur les modalités du processus référendaire.*

Questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier

Les questions des membres du conseil de quartier portent principalement sur :

- La situation actuelle du site, les dimensions du terrain ainsi que l'identité des propriétaires des lots visé.
- La possibilité de procéder à un échange de terrains afin de préserver une bande verte le long de la piste cyclable et du corridor boisé.

Nombre d'interventions

11 interventions dont celles de 3 membres du conseil d'administration du conseil de quartier.

Réalisation du rapport

Date

17 septembre 2026

Rédigé par

Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

Julien Roy, président du conseil de quartier de Sillery